

COMMUNE DE QUINTENAS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2025

La séance ordinaire est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Nathalie DUFAUD, Maire.

Présents : Nathalie Dufaud, Roland Maniouloux, Élodie Beraud, Karine Fourel, Nicolas Carrot, Éric Chalaye, Vincent Delolme, Bénédicte Pion, Mathieu Fereyre, Émilien Glandut, Élisabeth Fanget

Absents excusés : Bernard Penel (pouvoir à Éric Chalaye), Pierre Guirronnet (pouvoir à Élisabeth Fanget), Charlene Fanget (pouvoir à Nicolas Carrot), Gilles Jouve (pouvoir à Nathalie Dufaud), Alexandre Fressenon (pouvoir à Mathieu Fereyre), Antonino Wernimont

Secrétaire de séance : Nicolas Carrot

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2025

Dénomination d'une voie supplémentaire

Suite à des autorisations d'urbanisme, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer la voie privée qui est située dans la zone de Munas « Impasse des Gaures ».

Demande de crédits scolaires de l'instituteur RASED

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur Guillaume RONZON, occupant le poste de maître E, aide spécialisé des enfants des écoles publiques de Quintenas, Satillieu, Préaux, Ardoix, Saint-Romain-d'Ay, Eclassan et Sarras. Il sollicite chacune des communes pour un crédit annuel de fonctionnement de 30 € et souhaite que la commune de Quintenas centralise tous les crédits annuels de fonctionnement pédagogique des communes participantes. Unanimité.

Demande d'imputation de factures inférieures à 500 € en section investissement

Afin d'effectuer en interne des travaux à la salle Louis Vincent, au local du boulodrome et des travaux d'aménagement du village, il convient d'acquérir des matériaux. Pour ces acquisitions, la collectivité a ouvert des opérations en investissement. Certains de ces achats ont un coût unitaire inférieur à 500 €, mais la globalité de ces acquisitions est à l'évidence un investissement. A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision d'imputer en section d'investissement, les factures correspondantes.

Budget Commune – Décision modificative n°1

Pour donner suite au travail de régularisation effectué par le service de gestion comptable, il convient d'ajuster les crédits d'ordres budgétaires nécessaires aux opérations comptables des amortissements. Le conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité.

Fin de séance : 19 h 30